

Le Carré Amelot peut être amené à réaliser des captations (photo, vidéo, sonore) dans lesquelles figure le participant. Il est important pour le Carré Amelot de connaître votre intention concernant l'exploitation de votre image.

Le formulaire d'inscription propose au participant majeur, parent ou tuteur du participant mineur, **d'indiquer s'il autorise le Carré Amelot** à reproduire tout ou partie d'une réalisation ou oeuvre que le participant aurait conçue ou laquelle il aurait participé, et à diffuser les photographies, films, vidéos, documents sonores, sur tous supports existants ou à venir, enregistrés dans le cadre des activités du Carré Amelot et où le participant est susceptible d'être vu-e ou entendu-e.

Cette exploitation non commerciale concerne : les documents d'information et de communication du Carré Amelot (affiches, brochures, flyers, livret de fin d'année, etc.), son site Internet, sa page Facebook, sa page Instagram. Elle peut intervenir à tout moment, sans qu'il soit nécessaire de m'en avertir, elle est autorisée sans aucune contrepartie (ni financière, ni d'aucune sorte) du Carré Amelot ou de la Ville de La Rochelle. Elle n'est pas limitée dans le temps.

Cocher la case « J'autorise le Carré Amelot à exploiter la ou les captations (photo, vidéo, sonore) du ou des participants que j'inscris, prise(s) durant l'année (...) » vaut acceptation de ces conditions.